

Compte rendu de la réunion n°4

MAÎTRE D'OUVRAGE : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SIVB)**MARCHE : **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DU MOULIN DE
MOULINIERE A VILLERS-SAINT-PAUL (60)**

NOM DU RÉDACTEUR : BURGEAP (ANTHONIN GUILLON)

LIEU DE LA RÉUNION : MONCHY-SAINT-ELOI

DATE DE LA RÉUNION : **21/09/2017**

Nom	Organisme	Mail	Téléphone	Présent
Lou RENAUD	SIVB	sivbreche@gmail.com	06 73 79 59 91 03.44.50.37.08	X
Maxime MINNEBO			07 87 87 76 20	X
Anthonin GUILLON	BURGEAP	a.guillon@burgeap.fr	01 46 10 25 65 06 77 17 96 27	X
Frédéric GOURDONNAUD (responsable exploitation)	AQUASYLVA	frederic.gourdonnaud@aquasyvla.fr	01 34 10 63 64 06 67 69 74 58	X
Thomas POSTEL (chef de chantier)			thomas.postel@aquasyvla.fr	06 07 57 53 73

A – ORDRE DU JOUR

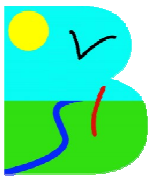
Point sur avancement des travaux.

Planning et suite des travaux.

Visite de site.

Les paragraphes ci-dessous font état des échanges au cours de la réunion.

Il a été décidé de ne faire part ici que des échanges impliquant des prudences particulières pour la suite de la mission ou aboutissant à des éléments de validation.



Compte rendu de la réunion n°4

B – RESUME DES ECHANGES DURANT LA RÉUNION ET LA VISITE DE SITE:

B.1 – Point sur les travaux réalisés / en cours

B.11 – **Accès chantier** : Le portail d'accès au chantier n'a pas été réparé. La propriétaire du moulin indique que le réparateur doit venir d'ici la fin de semaine.

AQUASYLVA a réalisé un système permettant aux engins de chantier d'accéder au site sans détériorer les câbles d'alimentation électrique du moulin.

Le seuil a été créé et permet la traversée des engins de chantier. Les vitesses d'écoulement étant fortes sur le seuil, il est fortement déconseillé, voir interdit, de le franchir à pied.

B.12 – **Travaux forestiers** : AQUASYLVA a finalisé les travaux forestiers et mis en andain les arbres et déchets végétaux (autres que la renouée).

B.13 – **Panneau de chantier** : le jour de la réunion, AQUASYLA a installé le panneau de chantier sur le pont traversant la Brèche en aval immédiat du moulin (rue Marcel Deneux).

B.14 – **Arasement du seuil** : Conformément au planning annoncé en réunion précédente AQUASYLVA a commencé à désinstaller la passerelle. Lors de cette désinstallation, AQUASYLVA a voulu enlever la pile supportant son tablier. Ce faisant, le seuil a été déstabilisé et s'est désagrégé. AQUASYLVA a donc dû évacuer les blocs formant le seuil avant qu'ils ne soient emportés par le courant. Le seuil, constitué de blocs calcaires a donc été retiré avant passage de l'huissier. BURGEAP et le SIVB font remarquer à AQUASYLVA que le passage de l'huissier était prévu avant le démantèlement du seuil afin de palier à de potentielles plaintes des riverains sur l'état de leur bâtiment ou la position initiale des berges. Le manque de communication sur ce point charnière du projet est aussi à déplorer. AQUASYLVA répond que l'entreprise traversait une période difficile avec de nombreux arrêts maladie mais qu'un effort sera fourni afin d'améliorer la communication entre les différents participants à l'avenir.

B.15 – **Recharge granulométrique** : Compte tenu du démantèlement du seuil (non prévu initialement), la recharge granulométrique n'a pas débuter.

B.16 – **Propriété amont** : La clôture grillagée a été démontée ainsi que le muret. Les confortements ont été démantelés et les poteaux métalliques ont été laissés à disposition du propriétaire.

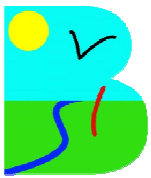
B.17 – **Visite de l'huissier** : L'huissier s'est finalement rendu sur site le mercredi 20/09, après le démantèlement du seuil. Il n'a pas pu se rendre en rive droite du fait de l'absence des propriétaires de cette parcelle. L'huissier peut cependant établir un état des lieux à partir des photographies prises avant les travaux. Le SIVB a transmis des photographies à l'huissier.

B.18 – **Piquetage** : Le piquetage a débuté. Cependant, le géomètre rencontre des problèmes d'implantation dus à des incohérences sur les plans transmis par BURGEAP. BURGEAP doit se renseigner pour corriger ces incohérences au plus vite.

B.2 – Visite du site

B.21 – **Accès chantier / encombrement des lieux** : Les tuiles bloquant l'accès à la rive gauche ont été déplacées par AQUASYLVA.

Les chèvres ont été renfermées afin d'éviter leur divagation sur les lieux du chantier.



Compte rendu de la réunion n°4

- B.22 – **Seuil** : Le seuil a été démantelé et les blocs calcaire le constituant ont été réutilisés pour stabiliser le gué et pour fermer le bras usinier du moulin, ainsi aucun apport de blocs ne sera nécessaire. Par ailleurs, AQUASYLVA propose de positionner les blocs excédentaires dans la berge rive gauche au droit de l'extrados afin de limiter les phénomènes d'érosion. Les blocs seront recouvert d'une couche de terre végétale pour permettre la végétalisation.
- B.23 – **Réseau EP** : D'après les plans des DICT, un réseau communal d'eaux pluviales traverse la parcelle du moulin en rive gauche. Cependant, aucune conduite n'a été observée suite à l'abaissement de la ligne d'eau. BURGEAP demande à ce qu'une attention particulière soit apportée à cette zone lors des terrassements de la berge.
- B.24 – **Propriété amont** : Les luminaires ont été désinstallés par les propriétaires. Par ailleurs, l'électricité a été coupée dans les câbles encore en place. Le SIVB doit transmettre le contact des riverains amont à AQUASYLVA afin de pouvoir débiter les travaux sur leur propriété.
- B.25 – **Propriété du moulin** : La propriétaire, séduite par les aménagements en cours, souhaiterait restaurer la totalité de ses berges comme initialement envisagé en phase AVP. Le SIVB a alerté la propriétaire sur le fait que cette demande est potentiellement trop tardive au vu de la période de chantier (les travaux en lit mineur doivent être terminés en octobre pour ne pas impacter la période de fraie). Le SIVB doit se renseigner auprès des financeurs pour savoir si ces travaux peuvent être inclus à l'étude.

B.3 – Suite à donner

BURGEAP doit corriger au plus vite les plans dwg du projet afin de permettre l'implantation ne pas retarder le chantier. Par ailleurs, BURGEAP doit transmettre les documents visés à AQUASYLVA.

D'ici la prochaine réunion AQUASYLVA prévoit de :

- B.31 – Effectuer la recharge granulométrique en amont du gué.
- B.32 – Défricher la zone modifiée par le projet en amont immédiat du pont.
- B.33 – Délimiter le lit mineur avec de gros cailloux.
- B.34 – Implanter le projet.

Le SIVB prévoit de réaliser une visite avec l'AFB le 26/09/2017.

D- PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

La prochaine réunion prévue à l'étude sera la **réunion n°5**. Cette réunion est prévue le **28 septembre 2017 à 8h30**.

Les réunions de chantier sont fixées tous les jeudis matin à 8h30 sur le site des travaux. Si besoin, les réunions pourront se prolonger en salle.